

COMMUNE DE LA FONTENELLE

**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS**



JANVIER 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES.....	4
LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES	
LA TEMPETE.....	6
LE GRAND FROID ET LES CHUTES DE NEIGE.....	7
LA CANICULE.....	9
LE RISQUE SISMIQUE.....	11
LE RISQUE SANITAIRE.....	13

INTRODUCTION

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement

On distingue plusieurs catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire
- les risques sanitaires

La commune de LA FONTENELLE est concernée par :

- les risques naturels : tempête, séisme, canicule
- les risques technologiques : risque industriel et transport de matières dangereuses
- les risques sanitaires

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

SITUATION

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- une explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits avec des risques de traumatisme direct ou par l'onde de choc
- un incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite avec des risques de brûlures et d'asphyxie,
- la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

Le territoire de LA FONTENELLE est concerné par le trafic de matières dangereuses s'effectuant sur la route départementale 155.

MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Réglementation nationale spécifique aux transports de matières dangereuses

Identification et signalisation des produits transportés

Elaboration d'un plan communal de sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT

SI L'ON EST TEMOIN D'UN ACCIDENT T.M.D. :

Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...

le cas échéant, le numéro du produit et le code danger :

Code danger ➔



Code matière ➔

En cas de fuite de produit :

ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer),

quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique,

rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer, couper le gaz et l'électricité,

écouter la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles),

ne pas tenter de se rapprocher de ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Après l'accident :

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES

SITUATION

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige/verglas et grand froid, canicule, tempête, orage,...

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse...).

Le site de météo France (www.meteo.fr) est régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. L'information météo France est aussi disponible au 0 892 68 02 35 ou au 3250.

LA TEMPETE

SITUATION

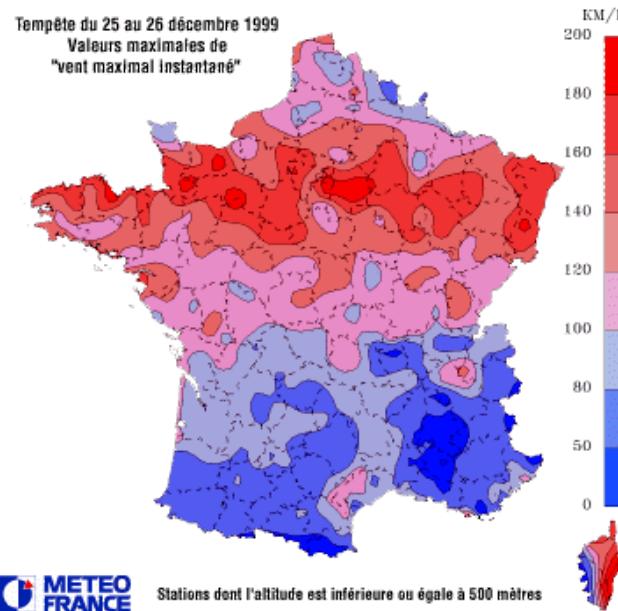
Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de « tempête d'hiver »), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

Les conséquences d'une tempête sont essentiellement les chutes d'arbres, de poteaux électriques, de cheminées et toitures, d'antennes qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles et autres infrastructures. Les tempêtes peuvent être accompagnées de pluies abondantes pouvant provoquer des inondations et des coulées de boue.

La commune de LA FONTENELLE comme tout le territoire breton est concerné par le risque tempête.



MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Surveillance de la végétation, taille, élagage, abattage...

Plan d'alerte météorologique avec publication par météo France de carte de vigilance météorologique mise à jour régulièrement

Emission d'un message d'alerte par la préfecture à la mairie avec mise en vigilance des services municipaux dès réception et affichage du message d'alerte à la population à la porte de la mairie

Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT

Se mettre à l'abri

Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz

France Inter GO 162 kHz



Respecter les consignes :

AVANT

Rentrer les objets susceptibles d'être emportés,

Mettre à l'abri les animaux et le matériel,

Annuler les sorties,

Arrêter les chantiers et rassembler le personnel,

Se rendre dans un abri en dur,

Fermer portes, volets et fenêtres.

PENDANT

Rester où l'on est ou se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement.

APRÈS

Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre,

Faire attention aux objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...),

Ne pas monter sur les toits et dans les arbres fragiles.

LE GRAND FROID

SITUATION

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours.

La commune a déjà connu et connaît des épisodes de grand froid et des épisodes de chute de neige importantes ou modérées.

MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Plan grand froid destiné à venir en aide aux personnes les plus fragiles

Plan d'alerte météorologique avec publication par météo France de carte de vigilance météorologique mise à jour régulièrement

Emission d'un message d'alerte par la préfecture à la mairie avec mise en vigilance des services municipaux dès réception et affichage du message d'alerte à la population à la porte de la mairie

Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT

Se mettre à l'abri

Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz

France Inter GO 162 kHz



Respecter les consignes :

AVANT

Mettre à l'abri les animaux et le matériel

Annuler les sorties

Contrôler vos installations de chauffage fixes ou d'appoint en raison des risques d'intoxication mortelle au monoxyde de carbone

Se munir, si possible, d'un détecteur de fumée et de monoxyde de carbone.

PENDANT

Rester chez vous dans la mesure du possible,

Ne surchauffer pas votre logement et aérer pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone,

Modérer votre consommation électrique pour soulager le réseau électrique et éviter les risques de coupures,

En cas de sortie, munissez-vous des vêtements adaptés : plusieurs couches de vêtements fermés au col et au poignet avec une capacité imperméabilisante, écharpe, bonnet et gants,

En cas de déplacement dans un véhicule (déconseillé), munissez-vous de couverture, nourriture, eau sucrée, téléphone en cas de panne sur le bord de la route pendant plusieurs heures,

Apporter une attention particulière aux personnes dépendantes et fragiles,

Protéger les autres en salant et en déneigeant les trottoirs.

APRÈS

Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre,

Faire attention aux objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...),

Ne pas monter sur les toits et dans les arbres fragiles.

LA CANICULE

SITUATION

On entend par risque canicule, le risque de dégradation de santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles face à une période de trop fortes températures moyennes.

La commune de La Fontenelle comme l'ensemble du territoire français a déjà subi ce phénomène notamment en 2003.

MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Plan départemental lié à la canicule

Plan d'alerte météorologique avec publication par météo France de carte de vigilance météorologique mise à jour régulièrement

Elaboration d'un plan communal de sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT

Se mettre à l'abri

Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter GO 162 kHz



Respecter les consignes :

AVANT

Réaliser un stock d'eau,

Prévenir et s'assurer de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables à la chaleur : les personnes âgées, les enfants, les nourrissons,

Organiser des plans familiaux d'aide aux personnes vulnérables,

Consulter régulièrement la météo.

PENDANT

Se protéger de la chaleur :

Evitez les sorties et les activités pendant les heures de forte chaleur (12h - 18h)

Portez des vêtements légers, amples et de couleur claire de préférence, un chapeau et une bouteille d'eau impérativement

Maintenir votre habitation au frais :

Fermez les fenêtres et les volets la journée lorsque la température extérieure est supérieure à la température intérieure

Ouvrez l'ensemble des fenêtres et volets, en soirée et la nuit pour créer des courants d'air

Se rafraîchir :

Prenez des douches fraîches, bains régulièrement dans la journée

Munissez-vous d'un brumisateur, d'un gant de toilette humide

Passez au moins 2 heures dans un endroit climatisé (cinéma, supermarché,...)

S'hydrater régulièrement :

Buvez régulièrement, même sans soif (toutes les 15 minutes).

Evitez la consommation d'alcool.

Préférez les aliments hydratants (riches en eau).

Demander de l'aide en cas de problème :

Demandez conseil à votre médecin dès que vous ressentez des symptômes anormaux ou en cas de prise de médicament.

Demandez de l'aide à un parent ou un voisin en cas de problème préexistant à l'état de canicule pouvant être aggravé.

Pour plus de précisions, consultez :

- Canicule Info Service **0 800 06 66 66** (gratuit à partir d'un téléphone)

LE RISQUE SISMIQUE

SITUATION

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Comme l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, LA FONTENELLE est actuellement classée en zone 2, c'est-à-dire avec des risques de sismicité faible mais non nulle. Récemment trois séismes ont touché le département et ont été ressentis dans la commune :

- séisme de la baie du Mont Saint Michel de novembre 1996 (magnitude 3,6)
- séisme de Chatonnay (Vendée) de juin 2001 (magnitude 5)
- séisme de Hennebont (Morbihan) de septembre 2002 (magnitude 5,4)

MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Surveillance par un réseau de stations sismologiques réparties sur l'ensemble du territoire national

Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT

Se mettre à l'abri

Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz

France Inter GO 162 kHz



Respecter les consignes :

AVANT

Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire,

Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité

Fixer les appareils et les meubles lourds

Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT

Rester où l'on est :

à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,



à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...),



en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Se protéger la tête avec les bras,

Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

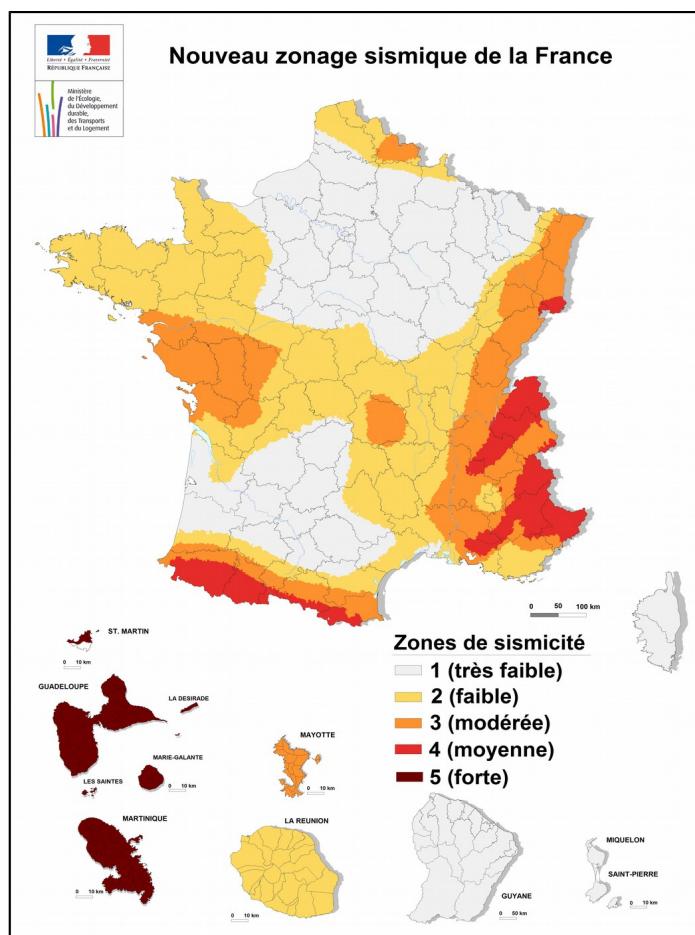
Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,



Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,

S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée,

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).



LE RISQUE SANITAIRE

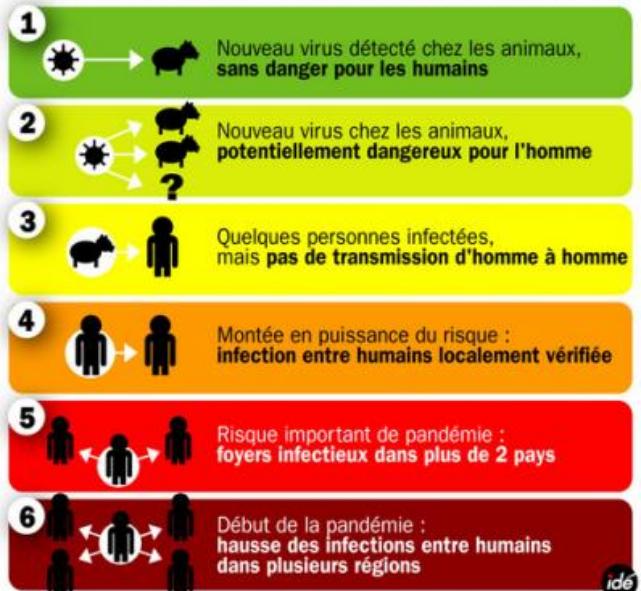
SITUATION

On parle de risque sanitaire lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur) ou dans la population animale (épidémie) due à un virus.

Il existe six niveaux d'alerte définis par l'Organisation Mondiale de la Santé permettant de classer le niveau de contamination à l'échelle de la population.

Comme exemple de risque sanitaire classé en pandémie, on peut prendre l'épisode de H1N1 qui a touché en 2009/2010 La Fontenelle et l'ensemble du territoire national.

Pandémie : les 6 niveaux d'alerte de l'OMS



MESURES PREVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Surveillance au niveau mondial et au niveau national

Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT

S'informer de l'évolution de l'épidémie en écoutant la radio :

France Bleu Armorique FM 103.1 MHz

France Inter GO 162 kHz



Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique, Si symptômes grippaux (fièvre, courbatures, fatigue, toux...), ne pas tarder à se rendre chez son médecin traitant,

Éviter tout contact avec une personne ou un animal malade,

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier (que vous devez jeter dans une poubelle) lorsque vous toussez ou éternuez,

Renoncer aux poignées de mains, embrassades et accolades. Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur.